



Déclaration Liminaire FSSSCT

Du 19 juin 2026

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Aujourd'hui, en cette plénière trimestrielle, permettez-nous de vous adresser officiellement nos vœux de bienvenue dans le Pas-de-Calais. Terre de contrastes, où se côtoient ruralité, urbanité et éducation prioritaire, il incarne une diversité riche, mais aussi des défis majeurs : un taux de pauvreté touchant une personne sur cinq, ou encore l'espérance de vie masculine la plus faible de métropole. Pourtant, c'est aussi un département où l'engagement des personnels, portés par la réussite de tous les élèves, se traduit par des résultats en mathématiques au-dessus de l'attendu comparativement à l'IPS.

Vous verrez que les contextes d'exercice de nos collègues sont souvent difficiles et notre instance consacre souvent un temps précieux à des situations individuelles où les conditions de travail des personnels se dégradent. L'UNSA Éducation plaide pour une analyse globale de ces problématiques, afin d'en dégager des solutions concrètes, transférables et systématiques, plutôt que de consacrer beaucoup de temps à une gestion au cas par cas, aussi nécessaire soit-elle.

C'est dans ce cadre que la mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) pourrait représenter une avancée, à condition qu'elle réponde à deux enjeux majeurs. Tout d'abord, l'allègement de la charge de travail des enseignants en orientant les familles vers un accompagnement adapté. Ensuite en renforçant l'accompagnement des élèves et en orientant les familles vers des professionnels aujourd'hui manquants.

L'ambition des PAS risque d'être compromise si les moyens ne suivent pas. Depuis 2024, nous observons une diminution des personnels éducatifs, sociaux et paramédicaux, tandis que les budgets de fonctionnement fondent à chaque rentrée sous le poids des dispositifs qui se multiplient. Or, les postes de coordinateurs PAS sont prélevés sur les moyens propres de notre département, sans dotation supplémentaire, ceci alors que la carte scolaire a déjà été particulièrement dure.

Par ailleurs, nous rappelons avec force que les PAS ne doivent pas se substituer aux PIAL pour la gestion des AESH. Les missions de chaque dispositif sont distinctes, et les PAS n'ont ni les moyens humains, ni la légitimité pour assumer cette charge. Les AESH, parmi les agents les plus précaires de l'Éducation Nationale, ne doivent pas voir leurs conditions de travail se dégrader davantage.

Aussi, depuis un an, le ministère soutient une proposition de loi pour ancrer les PAS dans la loi. Pourtant, deux votes successifs l'ont rejetée, sans empêcher leur généralisation. L'expérimentation est prévue jusqu'à la rentrée 2027... mais que se passera-t-il après ? Le vide réglementaire guette.

Dans ce flou, l'UNSA Education demande que les postes de coordinateurs PAS soient attribués à titre provisoire à des enseignants volontaires. Sans cadre juridique, les personnels nommés à titre définitif risqueraient de perdre leur poste en cas de disparition des PAS. Les agents ne doivent pas payer le prix d'une mise en œuvre précipitée.

De plus, le cahier des charges actuel permet aux PAS d'intervenir dans l'enseignement public ET privé sous contrat, alors qu'ils ne sont financés que par le budget du public. Pour l'UNSA Éducation, cette situation est inacceptable : les moyens de l'École publique ne doivent pas financer l'école privée.

L'UNSA Éducation réaffirme son attachement sans faille à l'inclusion scolaire. Nous sommes convaincus que chaque élève doit pouvoir être accueilli, accompagné et réussir dans une école réellement inclusive, dotée des moyens humains et matériels nécessaires.

Dans le Pas-de-Calais, le choix a été fait de PAS qui ne remplaceront pas les PIAL. L'UNSA Education adhère à ce choix. Nous souhaiterions qu'il soit compris et respecté, et que l'articulation entre les dispositifs se fasse dans la complémentarité, le respect des missions de chacun, et l'intérêt supérieur des élèves et des personnels.

En conclusion, Monsieur le Président, l'UNSA Éducation reste pleinement mobilisée sur l'ensemble de ces questions. Nos objectifs sont clairs.

- Garantir des conditions de travail dignes pour celles et ceux qui œuvrent chaque jour à la réussite de l'École inclusive.
- Assurer aux élèves – notamment ceux à besoins éducatifs particuliers – l'accompagnement auquel ils ont droit.

Nous comptons sur cette instance pour avancer ensemble vers des solutions pérennes et ambitieuses au bénéfice de l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des personnels dans leur mission première, la réussite de tous les élèves.

Nous vous remercions pour votre attention.